

Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Procès-Verbal de carence de la Séance n°2023-11

Date de Convocation Le douze décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le six décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.
Le 06 décembre 2023

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
En exercice : 24 M. Alain JAOUEN, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Frédéric GRILLET,
Présents : 12 Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Katia CHAUVET, M. Hervé CALAS.,
Conseillers Municipaux.
Représentés : 07

Pouvoirs :
M. Daniel BATARD à M. Philippe BEAUVAIS,
M. Alain BARON à M. Pierre LATOURRETTE,
M. Alain SALMON à M. Laurent RICHARD,
Mme Béatrice ODINK à M. Frédéric GRILLET,
Mme Martine DELIGEON à Mme Guylène BIGOT,
M. Dominique GALLOT à M. Alain JAOUEN,
Mme Silvia GOHIER-VALERIEOT à Mme Sandrine PERROUD.

Absents excusés : Mme Katia PREVOST, Mme Dominique BOSA,
Mme Cécile CHEMINEAU, Mme Christelle ROMEO et Mme Karine WITTMANN-TENEZE.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2023.

- 1 – DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 2 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
 - 2-1 Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre
 - 2-2 Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de production et de distribution d'eau potable
 - 2-3 Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
 - 2-4 Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
 - 2-5 Présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- 3 – DOMAINE ET PATRIMOINE
 - 3-1 Convention de servitudes d'implantation de réseau de distribution d'énergie électrique – Rue de l'Ingénieur Morandière, parcelle AZ 123
- 4 – COMMANDE PUBLIQUE
 - 4-1 Attribution du marché public d'Assurances

5 – FONCTION PUBLIQUE

- 5-1 Mise à jour du tableau des effectifs
- 5-2 Retrait de l'armement de la police municipale

6 – FINANCES

- 6-1 Budget général 2023 – Décision Modificative n°3

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT précisant que le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Vu l'absence de quorum constatée après procédé à l'appel des membres à 20h00, la séance du conseil municipal du 12 décembre 2023 n'a pu se tenir soit :

12 membres présents sur 24 en exercice

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du CGCT, le conseil municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalles.

A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

✍

Le Maire,

